



AVIS DE COURSE

Nom de l'épreuve : **Championnat du Finistère Laser et Dériveurs Open**

Date : **20 Novembre 2011**

Lieu : **Saint Pol de Léon**

Autorité Organisatrice : **Centre Nautique de Saint Pol de Léon**

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*
- 1.2. les règlements des Championnats Fédéraux et des classements nationaux concernés lorsqu'ils sont applicables.
- 1.3. Le Règlement Sportif 2011 - 2012 du Championnat Départemental (29).

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1. La régata est ouverte à tous les bateaux des classes : Laser 4.7 ; Laser Radial ; et Dériveurs Open. .
- 3.2. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence FF Voile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs.
 - si nécessaire, la fiche de sur classement dûment complétée.
 - l'autorisation de port de publicité.
 - le certificat de jauge ou de conformité.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

| Classe | Montant |
|-----------|---------|
| Solitaire | 8€ |
| Double | 14€ |

5. PROGRAMME

5.1. Confirmation d'inscription :

Jour et date : **20/11/2011 de 09h à 11h**

5.2. Jour de course : **Dimanche 20 Novembre 2011**

5.3. L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course est : **12h.**

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront affichées selon la Prescription Fédérale au Tableau Officiel du C.N. Saint Pol de Léon.

7. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer sont les suivants : **Trapèze.**

8. SYSTEME DE PENALITE

La règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

9.1. Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de : **1**

9.2. (a) Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses, est de : **2**

(b) Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score est de : **3**

10. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

11. RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

12. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Par mail : contact@voilesaintpol.com

Par téléphone : **02 98 69 07 09**